
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en Mairie le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Daniel MICHAUD, Maire. Madame Nadine BAUDET a été nommée secrétaire de séance.

Présents : MICHAUD Daniel, BAUDET Nadine, BINE Marylou, CHETAILLE Maryse, DESCOMBES Gérard, SAINT DIDIER Richard, RAVE Guy, VAILLANT Cédric, DARSON Barbara, LAFOND Florence, FRANCHET Christophe, BURNICHON Jean-Pierre, DUCROT Séverine, LAGNEAU Jeannine

Membre(s) excusé(s) : CONDEMINE Loïc

Ordre du jour :

- DIA
- Demande de subvention auprès du Département au titre du Partenariat Territorial (Projet médiathèque)
- Modification du règlement intérieur de la cantine
- Enrichissement de la délibération relative aux tarifs de la restauration scolaire
- Modification du règlement intérieur de la garderie périscolaire
- Enrichissement de la délibération relative aux tarifs de la garderie périscolaire
- Questions diverses

PROCÈS-VERBAL

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les parcelles suivantes ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner :

- Parcelles AH 314 et 315 avec bâti, vendues 43 000 €
- Parcelle AI 31 avec bâti, vendue 199 000 €

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU PARTENARIAT TERRITORIAL (PROJET MEDIATHEQUE)

M. le Maire rappelle que c'est en 1988, sous l'impulsion de M. Bernard Pivot que la bibliothèque communale de Quincié-en-Beaujolais voit le jour. Depuis sa création, la bibliothèque a la particularité et la chance de recevoir des dons de livres de Bernard Pivot. Principalement des beaux-livres et des romans dédicacés par les auteurs. Un « Fonds Pivot » a ainsi été créé, regroupant des livres dont les dédicaces sont particulières : auteurs connus, envois très personnels ou artistiques. Depuis 2008, à la suite d'un nouveau don de B. Pivot, la bibliothèque s'est enrichie d'un fonds « Vigne et vin » qui continue d'être alimenté et qui regroupe 730 titres. Ce fonds est l'un des seuls sur ce thème à disposition du public dans le département du Rhône, à l'exception du fonds Vermorel de la médiathèque Pierre-Mendès France à Villefranche-sur-Saône. Devenue intercommunale en 2015, elle est aujourd'hui la seconde bibliothèque du territoire. Dans ses locaux actuels, sis au premier étage de la Maison communale, elle est excentrée, peu visible et pas accessible aux personnes à mobilité réduite. En 2012, la commune crée une ludothèque municipale après avoir reçu un don de plus de 300 jeux. Géré grâce à des bénévoles, cet équipement jouit d'un certain succès. A l'heure actuelle, il est physiquement dissocié de la bibliothèque. Le projet de transférer la bibliothèque et de regrouper les deux activités émergent et est rendu possible par la libération d'un bâtiment situé en centre village et appartenant à la commune : la caserne des pompiers. Depuis lors, ont été ajoutés au programme de cette opération future, trois espaces supplémentaires : l'un dédié aux Landes du Beaujolais, l'autre à la vigne et au vin et enfin l'espace de coworking. La Communauté de communes et la commune sont toutes deux maîtres d'ouvrage potentiels du futur équipement et ce, en raison de leurs compétences. Les études programmatiques ont débuté et ont été confiées au CAUE et au cabinet ELSA OLU Conseil. Après la validation du programme en COPIL, une procédure de concours afin de retenir la future équipe de maîtrise d'œuvre, est engagée par la CCSB. Le groupement de

maîtrise d'œuvre ATELIER 43 est retenu sur une esquisse pour un montant estimatif de travaux de 2 441 000€ HT. Le projet de création de la médiathèque B. Pivot est inscrit au CRTE de la Communauté de communes. Il porte l'ambition d'être un équipement sobre et à fort ambition environnementale : bâtiment passif. La bibliothèque de Quincié-en-Beaujolais fait partie des trois équipements communautaires du réseau le Pluriel de la CCSB. Historiquement composé de sept bibliothèques, ce réseau est encours de mutation.

M. le Maire rappelle également que le Département, par le biais de son appel à projet « Partenariat Territorial » à destination des communes, finance des projets d'investissements culturels. À ce titre, le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département à hauteur de 200 000 € et présente le plan de financement prévisionnel suivant.

PLAN DE FINANCEMENT		
MEDIATHEQUE BERNARD PIVOT		
DEPENSES	Coût euros HT	Coût euros TTC
Travaux	2 441 000 €	2 929 200 €
DIAG / SPS / BC	25 000 €	30 000 €
Maitrise d'œuvre	314 156,00 €	376 987,20 €
Mobilier et informatique	100 000,00 €	120 000,00 €
TOTAL DEPENSES	2 880 156 €	3 456 187,20
RECETTES		
Subvention DSIL	350 000,00 €	
Subvention Département Commune	200 000,00 €	
Subvention Région	200 000,00 €	
Subvention Drac	980 000,00 €	
Feder	400 000,00 €	
Sous-total subvention publique	2 130 000,00 €	
FCTVA 16,404%		566 953 €
Emprunt et autofinancement		759 234,25 €
TOTAL RECETTE		3 456 187,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre du partenariat territorial 2023 d'un montant de 200 000 €
- **INDIQUE** que les dépenses seront réglées sur les crédits inscrits en section d'investissement du budget 2023, à l'opération d'investissement n°71.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le dossier de demande de subvention relatif à ce projet et tout document nécessaire à la mise en œuvre.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE

M. le Maire indique que la commune a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel, « Cantine de France », et ce afin de permettre aux parents d'inscrire simultanément leurs enfants à la cantine et à la garderie. Actuellement, les parents utilisent le portail familles Ropach pour la réservation de la cantine, tandis qu'un système de régie de recette est en place pour la réservation de la garderie. Avec « Cantine de France », la gestion des inscriptions et de la facturation seront entièrement dématérialisées. La régie de la garderie, source de lourdeurs administratives, sera donc supprimée. Afin d'intégrer ces changements, il convient de modifier les modalités d'inscription dans le règlement intérieur de la cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la modification du règlement intérieur de la restauration scolaire tel qu'il est proposé en annexe de la présente délibération.
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette délibération.

ENRICHISSEMENT DE LA DELIBERATION RELATIVE AUX TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public précise qu'il appartient aux collectivités territoriales de fixer les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des établissements dont elles ont la charge.

Les différents tarifs relatifs au restaurant scolaire sont dispersés dans plusieurs délibérations. De ce fait, pour plus de lisibilité, il convient de regrouper tous les tarifs au sein d'un seul document.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les élus décident de fixer les tarifs de la restauration scolaire comme suit, sans modification de leur montant :

	Prix d'achat RPC	Prix famille depuis le 1er mai 2022	Prix famille à compter du 1er septembre 2022	Majoration en cas d'absence d'inscription	Tarif pour la surveillance en cas d'apport d'un panier repas
Repas enfant	2.04€	4.05€	4.15€	2€	1.50€
Repas adulte/extérieurs	3.44€	4.70€	4.70€	2€	

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

M. le Maire indique que tout comme la cantine, l'inscription en garderie périscolaire se fera également via le portail famille « Cantine de France », il apparaît donc nécessaire de réactualiser le règlement intérieur. Le projet de nouveau règlement intérieur est joint à la présente note. À noter qu'en raison de l'impossibilité de paramétrer sur le logiciel la remise de 10% par mois pour les familles ayant 2 enfants au moins qui fréquentent la garderie, au moins une fois par jour (le matin ou le soir) et 4 jours sur 4, il est proposé de supprimer cette disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la modification du règlement intérieur de la garderie périscolaire tel qu'il est proposé en annexe de la présente délibération.
- **SUPPRIME** la disposition relative à la remise de 10% par mois pour les familles ayant 2 enfants au moins qui fréquentent la garderie, au moins une fois par jour (le matin ou le soir) et 4 jours sur 4
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

*M. le Maire informe l'assemblée que la commune a récemment reçu un courrier de la région Auvergne Rhône-Alpes, l'information qu'elle n'accorderait pas de subvention dans le cadre du projet de création de la zone de loisirs.

*Maryse Chetaille, 3^{ème} adjointe, indique que des bénévoles ont aidé à trois reprises les agents techniques à arracher les mauvaises herbes poussant dans le cimetière. Elle indique également qu'un saisonnier technique a été recruté du 19 juin au 19 juillet, et un autre du 20 juillet au 11 août.

*Nadine Baudet, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée que dans le cadre de Festiv'été en Beaujolais 2023, la commune accueillera un spectacle proposé par la CCSB, nommé « l'Aviatrice ».

*M. le Maire annonce à l'assemblée que la commune a candidaté au Programme National Ponts 2, qui permet de bénéficier d'un diagnostic gratuit de l'état des ponts municipaux, d'une largeur de plus de 2 mètres. La candidature de la commune a été retenue. Le bureau d'études chargé du diagnostic prendra contact avec la collectivité entre fin 2023 et fin 2025 afin de prendre connaissance des données dont la commune dispose et d'organiser les visites sur le terrain.

*Richard Saint-Didier informe l'assemblée qu'il a participé à une visite des landes du Beaujolais le 2 juin en compagnie des pompiers, afin d'évoquer le risque d'incendie sur le territoire. Des réserves d'eau seront à prévoir. Les pompiers seront prochainement intégrés au COPIL.

FIN DE SEANCE